

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-107

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 29 :

DECHETS MENAGERS – Approbation du contrat « reprise plastique polystyrène conditionné en vrac » avec la société VALORPLAST

M. JEHL indique que l'entreprise VALORPLAST propose un **contrat de reprise du Polystyrène expansé (PSE) conditionné en vrac**.

Cette reprise permettrait de proposer la séparation de ce matériau directement en déchèterie.

Matériaux concernés : éléments de calage, caissons à poissons en polystyrène expansé (code d'identification 6 : PS-E)

Conditionnement : en mélange / vrac dans des sacs transparents de minimum 1m³ – 10kg par sac environ (La collectivité doit se fournir elle-même en sacs et supports).

Les enlèvements : chargement de 20 sacs minimum d'1m³ pour un objectif de 200kg min par trajet.
Enlèvements réalisés par camion affrété par Knauf Circular sous 10 jours maximum.

PSE refusés : souillés, colorés, mousses, PSE de construction

16 sites de recyclage en France dont 2 en Alsace : Schweighouse sur Moder et Ungersheim

Débouchés : transformation en calage ou isolation (majoritairement)

Coût prestation VALORPLAST : 0€ - Reprise (recette) : actuellement 55€ la tonne (2025)

Achat des supports et des sacs par la Communauté de Communes

Diminution des quantités d'encombrants => baisse du coût de traitement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. JEHL

Vu le contrat de reprise du Polystyrène expansé (PSE) conditionné en vrac,

APPROUVE le contrat de reprise du Polystyrène expansé (PSE) conditionné en vrac,

AUTORISE Le Président ou son représentant à signer ledit contrat et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		

Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélié STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-079

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 19
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 41

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 1.1

ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'une secrétaire de séance

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Marie-Berthe KERN en qualité de secrétaire de séance.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		

M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER				
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL				
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				

Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF				
Julien KOEGLER				
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		50	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-080

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 19
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 41

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 1.2

ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 mai 2025

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 mai 2025.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		

M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER				
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL				
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				

Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Mme HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF				
Julien KOEGLER				
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		50	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-081

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 2

ADMINISTRATION GENERALE – Modification statutaire : Transfert de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2026

Le Président expose que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi NOTRe, notamment modifiée par la loi n°2018-702 du 3 août 2018, prévoyait de rendre obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dès le 1^{er} janvier 2026. Cela aurait conduit automatiquement à ce que la compétence eau revienne à la CCCE.

Une loi du 11 avril 2025 assouplit la loi NOTRe et le transfert de la compétence « Eau » à la CCCE n'est plus obligatoire.

Il est cependant possible à l'intercommunalité de vouloir exercer cette compétence « Eau » à titre facultatif. Les raisons conduisant à ce choix sont les suivantes :

Au plan global

Pour conforter la gestion globale de l'ensemble du cycle de l'eau à l'échelle de l'intercommunalité : GCE, assainissement, pluvial et eau et définir une politique partagée à l'échelle de la CCCE, en proposant une conférence de l'eau pour une vision globale partagée avec les délégués communautaires.

Pour s'assurer de l'articulation et la coordination entre commissions locales et CCCE sur les financements (GCE et pluvial) et programmes de travaux.

Pour faire l'interface avec les politiques publiques associées : urbanisme, aménagement, économie, tourisme, emploi, ...

Pour renforcer le rôle du délégué sur la question du cycle de l'eau.

Au plan opérationnel

Pour poursuivre la mutualisation rendue nécessaire par les enjeux de la ressource en eau (cf. travaux d'interconnexion en cours) et maîtriser les évolutions tarifaires.

Pour travailler à l'échelle de l'intercommunalité sur la question de la qualité de l'eau, à l'image de la STEP de Benfeld et les actions de protection de la ressource

Pour poursuivre ensemble les travaux de renouvellement des réseaux pour une gestion durable au bénéfice des générations futures.

Pour conforter les axes de solidarités

A ce jour, la compétence eau relevant des communes est exercée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA). L'article L.5214-21 du Code général des collectivités territoriale prévoit les conditions d'application du mécanisme de représentation-substitution relatives aux syndicats assurant l'exercice des compétences en matière d'eau. Ainsi, à la date du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, cette dernière se substituera, au sein du syndicat, aux communes qui le composent.

Il est rappelé que chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification aux Maires de la Commune, de la présente délibération, pour se prononcer sur ce transfert.

En l'absence de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Si les conditions de majorité sont remplies (2/3 des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou au moins la moitié des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population totale), le transfert de compétence est prononcé par arrêté préfectoral.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé du Président,

Vu l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.5214-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies en date du 21 mai 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 11 juin 2025,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant extension de compétence de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 portant mise à jour des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2020 portant modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, ainsi que de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 précité,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2021 portant transfert de la compétence « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » à la communauté de communes du Canton d'Erstein,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2021 portant restitution de la compétence « garderie du matin et de fin de matinée » aux communes membres de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et modification des statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2023 portant transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales et urbaines » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2025 portant retrait de la compétence « Dispositif de soutien annuel au projet d'établissement des collèges »,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies en date du 21 mai 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 11 juin 2025,

Considérant les différentes raisons énumérées ci-dessus,

APPROUVE LE TRANSFERT la compétence « Eau » à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2026,

MODIFIE les statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein par ajout de la compétence « Eau » au titre des compétences facultatives,

RAPPELLE que la Communauté de Communes se substituera au sein du SDEA aux Communes en vertu du principe de représentation-substitution,

NOTIFIE la présente délibération au Préfet et aux Communes membres,

DEMANDE au Préfet de bien vouloir arrêter la modification des statuts par intégration de la compétence « Eau » au titre des compétences facultatives, sous réserve des conditions de majorité qualifiée.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 27 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		

Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		

Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-082

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

ADMINISTRATION GENERALE – Modification des statuts du SMICTOM

Le Président expose que les nouveaux statuts du SMICTOM d'Alsace Centrale ont été entérinés par arrêté interpréfectoral du 19 décembre 2024.

Par courrier du 21 janvier 2025 la Préfecture a sollicité le SMICTOM pour modifier les statuts afin de sécuriser juridiquement deux points :

- Précision sur la qualité des trois membres extérieurs ;
- Précision sur la référence pour la population prise en considération.

Il est proposé d'intégrer la précision suivante aux statuts :

« Dans le respect des règles d'incompatibilité fixées à l'article R. 2221-8 du CGCT, les membres du Comité Directeur unique désignés pour exercer les attributions du Conseil d'exploitation est composé de trois (3) membres :

Un Conseiller Régional au titre de la compétence Planification de la Gestion des Déchets Non Dangereux ;
Deux représentants d'associations distinctes de représentants des familles ou/et des consommateurs ou/et de protection de la nature (agrée). »

Précision sur la référence pour la population prise en considération :

Il est proposé de préciser que la population est la population municipale totale arrêtée pour la dernière élection municipale générale, limitée au seul périmètre dévolu au syndicat.

Le projet de statuts modifiés se trouve annexé à la présente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé du Président,

Vu le projet de statuts modifiés du SMICTOM,

Vu l'approbation de la modification des statuts par le Comité Directeur du SMICTOM en sa séance du 18 juin 2025,

APPROUVE la modification des statuts du SMICTOM, sous réserve du prononcé de cette modification statutaire par arrêté des préfets du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,

Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		

Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		

Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	00	00
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-083

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du principe du retrait de la Communauté de Communes du SMEAS dans le cadre du projet d'unification de l'exercice de la compétence « GEMAPI » au sein de la Communauté de Communes

Le Président expose qu'il serait opportun de tendre vers un exercice unifié de la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) à l'échelle de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein est membre du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS), compétent pour « l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau », conformément à l'alinéa 2 de l'article L.211-7 susvisé, au titre des Communes de Bolsenheim, Erstein, Hindisheim, Hipsheim, Huttenheim, Kertzfeld, Kogenheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Schaeffersheim, Sand, Sermersheim, Uttenheim et Westhouse ;

Par suite des transferts opérés par délibérations du Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'entretien du cours d'eau de l'Ischert en date du 26 novembre 2015, du Syndicat mixte d'assainissement du Ried Diebolsheim-Erstein et d'entretien de la Zembs en date du 2 décembre 2015, du Syndicat des Dignes de l'Ill en date du 31 mai 2016 et de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en date du 26 septembre 2018, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) est également compétent en matière de GEMAPI, sur le périmètre de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein qui en est membre, pour les portées correspondant aux alinéas suivants de l'article L.211-7 susvisé :

COMMUNES	BASSINS VERSANTS			
	Ehn-Andlau-Scheer (Hors alinéa 2 relevant du SMEAS)	Bande Rhénane, Ischert, Mulbach, Lachter Brunwasser, Zembs	III	Tous bassins versants
BENFELD			1°, 2°, 8°	5°
BOLSENHEIM	1°, 5°, 8°			
BOOFZHEIM		1°, 2°, 5°, 8°		
DAUBENSAND		1°, 2°, 5°, 8°		
DIEBOLSHEIM		1°, 2°, 5°, 8°		1°, 2°, 5°, 8°, 12°
ERSTEIN	1°, 5°, 8°	1°, 2°, 5°, 8°	1°, 2°, 5°, 8°	
FRIESENHEIM		1°, 2°, 5°, 8°		
GERSTHEIM		1°, 2°, 5°, 8°		
HERBSHEIM		1°, 2°, 5°, 8°	1°, 2°, 8°	5°
HINDISHEIM	1°, 5°, 8°			
HIPSHEIM	1°, 5°, 8°		1°, 2°, 5°, 8°	
HUTTENHEIM	1°, 5°, 8°		1°, 2°, 8°	5°
ICHTRATZHEIM	1°, 5°, 8°		1°, 2°, 5°, 8°	
KERTZFELD	1°, 5°, 8°			
KOGENHEIM	1°, 5°, 8°		1°, 2°, 8°	5°
LIMERSHEIM	1°, 5°, 8°			
MATZENHEIM		1°, 2°, 5°, 8°	1°, 2°, 8°	5°
NORDHOUSE	1°, 5°, 8°		1°, 2°, 5°, 8°	
OBEHEIM		1°, 2°, 5°, 8°		
OSTHOUSE		1°, 2°, 5°, 8°	1°, 2°, 8°	5°
RHINAU		1°, 2°, 5°, 8°		1°, 2°, 5°, 8°, 12°
ROSSFELD		1°, 2°, 5°, 8°	1°, 2°, 8°	5°
SAND	1°, 5°, 8°	1°, 2°, 5°, 8°	1°, 2°, 8°	5°
SCHAEFFERSHEIM	1°, 5°, 8°			
SERMERSHEIM	1°, 5°, 8°	1°, 2°, 5°, 8°	1°, 2°, 8°	5°
UTTENHEIM	1°, 5°, 8°			
WESTHOUSE	1°, 5°, 8°			
WITTERNHEIM			1°, 2°, 5°, 8°	5°

Le contexte actuel de contrainte budgétaire pesant sur les collectivités et leurs groupements, la Communauté de Communes se doit d'assurer la gestion la plus efficace de la compétence GEMAPI et de garantir le meilleur usage des deniers publics.

Un exercice unifié, à l'échelle de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, de la compétence GEMAPI au sein d'un établissement public de coopération spécialisée de taille interdépartementale, contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficace de la compétence GEMAPI et des réalisations durables.

Dans ces conditions l'intérêt pour la Communauté de Communes de se retirer du SMEAS et de procéder au transfert subséquent, au titre du bassin versant de l'Ehn-Andlau-Scheer, de la compétence relative à l'alinéa 2° de l'article L.211-7 susvisé au SDEA, est de nature à répondre à ces préoccupations, notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et ses administrés.

Ainsi la possibilité le cas échéant pour le SMEAS de transférer au SDEA directement la compétence relative à l'alinéa 2° de l'article L.211-7 susvisé, permettrait également de répondre à ces préoccupations, notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et ses administrés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (abstention de Pascal NOTHISEN)

OUI l'exposé du Président,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5711-1 et suivants, relatifs aux syndicats mixtes fermés, et les articles L.5721-1 et suivants, relatifs aux syndicats mixtes ouverts ;

Vu les dispositions de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Considérant l'ensemble des éléments susexposés notamment budgétaires et de gestion globale, source de simplification,

PREND ACTE du projet d'unification de l'exercice de la compétence GEMAPI au sein de la Communauté de Communes et des modalités envisagées pour y parvenir.

APPROUVE le principe d'un retrait de la Communauté de Communes du SMEAS à compter du 1er janvier 2026.

AUTORISE le Président à solliciter le SMEAS afin d'évoquer les perspectives susexposées et à engager toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

PREND ACTE des deux modalités telles que présentées ci-dessus et à formaliser après concertation avec le SMEAS :

Soit par une nouvelle délibération confirmant auprès du SMEAS la demande de retrait de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein qui devra faire l'objet d'une validation à la majorité qualifiée de ses membres ;

Soit par une délibération du SMEAS approuvant l'adhésion et le transfert complet par le SMEAS de sa compétence, relative à l'alinéa 2° de l'article L.211-7 susvisé, au SDEA au titre du territoire de la Communauté de Communes, devant également faire l'objet d'une validation à la majorité qualifiée de ses membres.



Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		

Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER	Pouvoir à René EGGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		

Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN				•
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		

Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	00	01
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-084

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

RESSOURCES HUMAINES – Création/transformation de postes

M. DINTRICH expose que suite à des changements de situation administratives et à des besoins, des créations de postes sont proposées. Les créations se réalisent également dans une optique de déprécarisation des agents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de M. DINTRICH,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les besoins de service nécessitent la création et la transformation de postes,

APPROUVE la création des postes suivants :

Service	Lieu affectation	Poste	Grade	DHS	Poste budgétaire	Motif	Budget	Date d'effet
Service des Finances	Erstein	Agent comptable	Rédacteur	35h00	PB-00144	Dépréciation /Création	Ville d'Erstein	01/07/2025
Ecole d'arts plastique	Erstein	Assistant enseignement	Assistant d'enseignement artistique	10h00	PB-00356	Dépréciation /Création	Ville d'Erstein	01/09/2025
Centre technique municipal	Erstein	Agent de salubrité	Adjoint technique	35h00	PB-00328	Dépréciation /Création	Ville d'Erstein	01/09/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse - Crèche	Benfeld	Animateur petite enfance	Agent social	35h00	PB-00710	Dépréciation /Création	CCCE	19/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse - Crèche	Benfeld	Animateur petite enfance	Agent social	35h00	PB-00173	Dépréciation /Création	CCCE	01/09/2025

Service	Lieu affectation	Poste	Grade	DHS	Poste budgétaire	Motif	Budget	Date d'effet
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse - Crèche	Benfeld	Animateur petite enfance	Agent social	35h00	PB-00174	Dépréciation/ Création	CCCE	01/09/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse - Crèche	Erstein	Animateur petite enfance	Agent social	35h00	PB-00171	Dépréciation/ Création	CCCE	01/10/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Benfeld	Animateur périscolaire	Adjoint animation	30h	PB-00521	Dépréciation/ Création	CCCE	27/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Benfeld	Animateur périscolaire	Adjoint animation	35h	PB-00518	Dépréciation/ Création	CCCE	27/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Erstein	Animateur périscolaire	Adjoint animation	24h	PB-00398	Dépréciation/ Création	CCCE	27/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Erstein	Animateur périscolaire	Adjoint animation	30h	PB-00533	Dépréciation/ Création	CCCE	27/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Erstein	Animateur périscolaire	Adjoint animation	30h	PB/00139	Dépréciation/ Création	CCCE	27/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Gerstheim	Animateur périscolaire	Adjoint animation	11,45h	PB-00440	Dépréciation/ Création	CCCE	27/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Erstein	Animateur périscolaire	Adjoint animation	30h00	PB-00452	Dépréciation/ Création	CCCE	27/08/2025

Service	Lieu affectation	Poste	Grade	DHS	Poste budgétaire	Motif	Budget	Date d'effet
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Erstein	Animateur périscolaire	Adjoint animation	30h00	PB-00453	Déprécarisation/ Création	CCCE	27/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Scheer	Animateur périscolaire	Adjoint animation	30h00	PB-00467	Déprécarisation/ Création	CCCE	27/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Matzenheim	Animateur périscolaire	Adjoint animation	26h00	PB-00716	Déprécarisation/ Création	CCCE	27/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Erstein	Agent de restauration	Adjoint technique	30h00	PB-00547	Déprécarisation/ Création	CCCE	27/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Erstein	Agent de restauration	Adjoint technique	30h00	PB-00723	Déprécarisation/ Création	CCCE	27/08/2025
Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Erstein	Agent de restauration	Adjoint technique	30h00	PB-00547	Déprécarisation/ Création	CCCE	27/08/2025

Grade	Catégorie	Poste	Affectation	Nombre d'emplois	DHS	Date d'effet	Collectivité
Apprenti		Espace Verts	Centre Technique Municipal	1	35h00	01/09/2025	Ville d'Erstein
Apprenti		ATSEM	Service Ecole	1	35h00	01/09/2025	Ville d'Erstein
Apprenti		CPJEPS	Direction Petite enfance, Enfance et Jeunesse	1	35h00	01/09/2025	CCCE
Apprenti		Master	Service des finances et Direction Ressources et Familles	1	35h00	01/08/2025	CCCE

APPROUVE la transformation (suppression/création) des postes suivants :

Grade	Catégorie	Nouveau Grade	Nombre d'emplois	DHS	Numéro du poste budgétaire	Date d'effet	Motif	Collectivité
Adjoint animation principal 1ère classe	C	Adjoint animation	1	30h00	PB-00444	27-août-25	Recrutement	CCCE
Adjoint animation	C	Adjoint animation	1	30h00	PB-00445	27-août-25	Recrutement	CCCE
Infirmière	A	Auxiliaire de puériculture	1	35h00	PB-00166	01-sept-25	Recrutement	CCCE
Attaché de conservation du patrimoine	A	Rédacteur	1	35h00	PB-00108	01/07/2025	Recrutement	CCCE
Assistant socio éducatif	A	Puéricultrice	1	35h00	PB_00102	01/08/2025	Recrutement	CCCE
Auxiliaire puériculture classe normale	A	Puéricultrice	1	35h00	PB_00100	01/08/2025	Recrutement	CCCE

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présentation délibération.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		

Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		

Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-085

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste de vacataire

M. DINTRICH indique qu'il est proposé d'organiser une rencontre avec Pierre SCHNEIDERMAN, auteur du roman « Mission Sofia » à la médiathèque d'ERSTEIN. A ce titre, il fera l'objet d'une vacation.

Son premier roman fait partie de la sélection du « Prix Paragraphe » 2025.

Le montant de la vacation est de 474,60€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. DINTRICH,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

AUTORISE la vacation susvisée,

FIXE le montant forfaitaire de la vacation à 474,60€

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,

Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		

Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		

Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-086

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

RESSOURCES HUMAINES – Adoption de la convention de mise à disposition d'agents de la Commune de HINDISHEIM pour la gestion du point de collecte communal

M. DINTRICH expose les éléments suivants :

Objet :

La Commune de Hindisheim met ses deux agents techniques titulaires à disposition de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour la gestion du point de collecte des déchets (rue de l'Etang), à raison d'une durée hebdomadaire de 5 heures.

Missions :

Les agents sont mis à disposition en vue d'exercer les fonctions d'agents de déchèterie assurant, pour le compte de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage, de gestion et d'entretien des équipements du point de collecte décentralisé de Hindisheim.

Durée de la convention : 3 ans

Conditions d'emploi :

Le travail des agents est organisé par la CCCE. La Commune de Hindisheim continue de gérer la situation administrative de ses agents.

Rémunération et remboursement :

La Commune de Hindisheim verse aux agents la rémunération correspondante à leur grade ou emploi d'origine.

Le montant de cette rémunération et des charges sociales est remboursé par la CCCE au prorata d'une totalité de 5 heures hebdomadaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. DINTRICH,

Vu les articles L512-5 à L512-17 du Code général de la fonction publique,

Vu le projet de convention de mise à disposition susvisé,

Considérant la nécessité de renouveler cette convention,

ADOpte la convention de mise à disposition susvisée,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

FIXE sa date d'application au 1^{er} juillet 2025,

PREVOIT les crédits nécessaires au budget annexe de la régie des déchets ménagers.



Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,

Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		

Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		

Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-087

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

RESSOURCES HUMAINES – Adoption de la charte d'utilisation du système d'information

M. DINTRICH expose que la charte d'utilisation du système d'information est un document définissant les règles relatives à l'usage des outils informatiques et des moyens numériques au sein de notre collectivité.

Elle établit des bonnes pratiques permettant de prévenir les abus dans l'utilisation des équipements et services informatiques par les agents. En favorisant le respect de ces règles, cette charte contribue à garantir la sécurité numérique au sein de la collectivité, notamment en ce qui concerne :

- L'utilisation de la messagerie.
- L'accès aux réseaux externes (Internet).
- L'accès aux réseaux internes (Partage et Intranet).
- L'utilisation des équipements mis à disposition.
- L'usage de l'intelligence artificielle (IA).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de M. DINTRICH,

Vu la charte d'utilisation du système d'information annexée à la présente,

Vu l'avis du CST du 26 mai 2025,

ADOpte la charte du système d'information,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne application de la présente délibération,

INFORME que la présente charte sera mise à disposition des agents.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		

Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		

Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-088

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

RESSOURCES HUMAINES – Adoption de la charte déontologique de l'agent

M. DINTRICH expose que la collectivité s'est inscrite dans le dispositif déployé par le Centre de Gestion en lien avec le référent déontologue. Une communication à l'ensemble des agents a été réalisée en juin 2023.

Les principes déontologiques qui régissent l'exercice des fonctions des agents territoriaux sont issus de la Constitution et des principes constitutionnels, des traités auxquels la France est partie, notamment la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, des lois et règlements, du Code général de la fonction publique et de la jurisprudence.

Cette charte, qui a fait l'objet d'une présentation en CST, a pour objet d'informer chaque agent des obligations qui leurs incombent en vertu de leur statut. Elle n'a toutefois pas vocation à se substituer aux lois et règlements.

L'ensemble des règles, notions et obligations abordées dans cette charte s'applique à l'ensemble des agents de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et leur sera communiquée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. DINTRICH,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la charte déontologique de l'agent annexée à la présente,
Vu l'avis du CST du 26 mai 2025,

ADOpte la charte déontologique de l'agent,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne application de la présente délibération,

INFORME que la présente charte sera mise à disposition des agents.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		

Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélien STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-089

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

RESSOURCES HUMAINES – Adoption de la charte déontologique de l'agent exploitant des données en matière de ressources humaines.

M. DINTRICH expose que la fonction d'agent en lien avec les ressources humaines dans la fonction publique territoriale implique le traitement de données personnelles sensibles. Ces données, qu'il s'agisse des informations relatives à la vie privée des agents, à leurs états de santé, à leurs rémunérations ou à la gestion des carrières, sont soumises à un devoir strict de confidentialité.

Cette charte permet d'encadrer l'activité des agents qui traitent des données en matière de ressources humaines aux fins également de prévenir une divulgation non autorisée d'informations confidentielles.

C'est pourquoi il est proposé d'adopter une charte déontologique de l'agent exploitant des données en matière de ressources humaines.

Cette charte sera remise à l'ensemble des agents concernés en deux exemplaires dont un sera classé dans son dossier individuel. En cas de non-respect des obligations y figurant, les agents encourent des sanctions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de M. DINTRICH,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

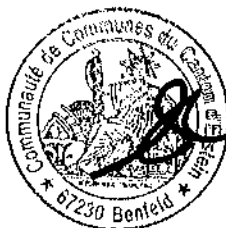
Vu la charte déontologique de l'agent exploitant des données en matière de ressources humaines annexée à la présente,

Vu l'avis du CST du 26 mai 2025,

ADOpte la charte déontologique de l'agent exploitant des données en matière de ressources humaines,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne application de la présente délibération,

INFORME que la présente charte sera mise à disposition des agents concernés.



Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		

Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-090

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

RESSOURCES HUMAINES – Adoption du règlement de formation

M. DINTRICH expose que le règlement de formation de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) vise à structurer et clarifier l'accès à la formation pour tous les agents. Il soutient l'évolution des métiers, l'adaptation des services publics et le développement des compétences professionnelles dans un cadre éthique, équitable et transparent.

Ce règlement a pour but de :

1. Définir les orientations souhaitées pour les formations au sein de notre collectivité, informer les agents sur leurs droits, obligations et les dispositifs de formation disponibles,
2. Définir le rôle et la place du N+1 dans la définition du besoin individuel, les modalités d'évaluation,
3. Définir les modalités de mise en œuvre (demande, validation, engagement des agents, le budget annuel.

Ce support sera communiqué à l'ensemble des responsables ainsi que les agents en amont de la campagne du plan de formation 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de M. DINTRICH,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 115-4 et L.421-1 à L 424-1.

Vu le règlement de formation annexé à la présente,

Vu l'avis du CST du 26 mai 2025,

ADOpte le règlement de formation ci-annexé,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne application de la présente délibération.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		

Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		

Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-091

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 12

RESSOURCES HUMAINES – Modification du RIFSEEP concernant les agents en temps partiel thérapeutique et en période de préparation au reclassement

M. DINTRICH expose que dans le cadre de la poursuite de la mise à jour du RIFSEEP adoptée par la collectivité le 18 décembre 2019, complétée par la délibération du 18 décembre 2024, il est proposé de se mettre en conformité en lien avec la réglementation afin de sécuriser juridiquement le régime indemnitaire.

Situation des agents en temps partiel thérapeutique :

Le temps partiel thérapeutique est une modalité temporaire de maintien en emploi destinée à favoriser l'amélioration de l'état de santé de l'agent et/ou sa réadaptation sur le poste de travail. Le temps partiel thérapeutique (TPT) peut être accordé au fonctionnaire en activité, sans condition préalable d'un congé pour raison de santé. Le RIFSEEP est modulé au prorata du temps de travail.

Situation des agents en période de préparation au reclassement :

Le décret n°2019-172 du 5 mars 2019 instaure une période de préparation au reclassement (PPR) au profit des fonctionnaires territoriaux (titulaire à temps complet CNRACL ou non complet IRCANTEC) reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions. Il modifie le décret 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

La période de préparation au reclassement a pour objet de préparer et de qualifier son bénéficiaire pour l'occupation de nouveaux emplois publics compatibles avec son état de santé, dans ou en dehors de sa collectivité ou son établissement public d'affectation. Elle vise à accompagner la transition professionnelle du fonctionnaire vers le reclassement.

La PPR complète la procédure de reclassement existante en anticipant davantage la reconversion professionnelle du fonctionnaire territorial. Elle constitue donc une période transitoire pour les agents qui disposent ainsi d'un temps pour murir leur réorientation professionnelle avant d'aboutir au reclassement. Le RIFSEEP se trouve suspendu pendant cette période.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. DINTRICH,

Vu l'article L 823-2 du Code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2019-172 du 5 mars 2019 instaurant une période de préparation au reclassement,
Vu les délibérations institutives du RIFSEEP en date du 18 décembre 2019 complétées par délibération du 18 décembre 2024,
Vu l'avis du CST en date du 26 mai 2025,

DECIDE DE MODULER le RIFSEEP dans les situations suivantes :

Situation de l'agent	Modulation	Agents concernés
Temps partiel pour raison thérapeutique	RIFSEEP au prorata de la durée effective de service	Fonctionnaire IRCANTEC Fonctionnaire CNRACL Contractuel de droit public
Période de préparation au reclassement	RIFSEEP suspendu	Fonctionnaire IRCANTEC Fonctionnaire CNRACL

RAPPELLE que le RIFSEEP est suspendu dans les situations suivantes :

Type d'absence	Modulation	Statut
Exclusion temporaire de fonction	RIFSEEP suspendu comme pour le traitement indiciaire	Fonctionnaire IRCANTEC Fonctionnaire CNRACL Contractuel de droit public
Suspension de fonction	RIFSEEP suspendu	Fonctionnaire IRCANTEC Fonctionnaire CNRACL Contractuel de droit public
Disponibilité pour raison de santé	RIFSEEP suspendu comme pour le traitement indiciaire	Fonctionnaire IRCANTEC Fonctionnaire CNRACL

FIXE la date d'application au 1^{er} août 2025 et au renouvellement de l'arrêt concernant les agents en situation temps partiel thérapeutique.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		

Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélié STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		

Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-092

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 13 :

RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du protocole d'accord sur l'exercice du droit de grève

M. DINTRICH expose que l'actuel protocole relatif à l'exercice du droit de grève a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2024.

Cette délibération propose l'adoption d'un protocole d'accord permettant l'encadrement du droit de grève tel que défini ci-dessus pour les services suivants :

- Service d'accueil des enfants de moins de trois ans ;
- Service d'accueil périscolaire ;
- Service de restauration collective et scolaire ;
- Service d'accueil des enfants dans les écoles des communes intégrées au service commun (incluant les ATSEM).

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de compléter l'article 2 en précisant les modalités d'organisation de ce service à savoir la nécessité d'une présence de 50% des effectifs au sein de l'école.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. DINTRICH,

Vu les articles L.114-1, L.114-2 et L.114-7 à L.114-10 du Code général de la fonction publique,

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu l'avis du CST du 26 mai 2025,

Vu le protocole relatif à l'organisation du droit de grève de certains agents

DECIDE DE MODIFIER l'article 2 « organisation des structures en cas de grève » du protocole sur l'exercice du droit de grève comme suit :

Ajout de :

« Structure des écoles :

Lorsqu'un préavis de grève est déposé, il est proposé l'organisation suivante :

Présence de 50% des effectifs au sein de l'école concernée. »

Ce point concerne les agents des communes mutualisées.

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer le protocole ainsi modifié ou tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.



Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,

Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		

Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		

Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-093

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 10
Nombre de conseillers présents : 44

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14 :

RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du protocole du temps de travail : autorisations spéciales d'absence

M. DINTRICH expose que sur les autorisations qui sont accordées aux agents publics concernent les agents, qu'ils soient fonctionnaires titulaires ou stagiaires, et également aux agents contractuels de droit public. Les fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale bénéficient des mêmes autorisations. Il est proposé d'apporter une précision et une modification à la liste des ASA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de M. DINTRICH,

Vu le protocole du temps de travail,

Vu la délibération n°2022-108 du 28 septembre 2022 modifiant le tableau des autorisations spéciales d'absence

Vu l'avis du CST du 26 mai 2025,

PRECISE que les ASA pour fêtes religieuses sont limitées à un jour,

ADOPTÉ les modifications suivantes concernant les autorisations spéciales d'absence comme suit :

Evènement	Durée	Observation
ASA concernant des motifs civiques		
Témoign cité à comparaître	Durée de la session	Accordée de droit



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maike DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		

Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		

Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-094

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 16 :

ECONOMIE – Cession d'une parcelle dans le PAPE pour le groupe « HYDROGEOTECHNIQUE »

M. ISSENHUTH indique que dans le cadre du développement du Parc d'Activités du Pays d'Erstein, le Groupe HYDROGEOTECHNIQUE confirme son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée Section 07 n°690.

Le Groupe est un bureau d'étude spécialisé dans l'étude de sols, l'ingénierie géotechnique appliquée aux bâtiments, aux soutènements, aux ouvrages de génie civil et d'infrastructures. Le groupe a été créé en 1989 et est détenu à 100% par les trois dirigeants fondateurs.

Le projet pour lequel le Groupe HYDROGEOTECHNIQUE souhaite se développer sur le PAPE se compose :

- D'une surface d'environ 500 m² composée de bureaux et d'un atelier de stockage du matériel de sondage
- D'une surface permettant la création d'une dizaine de places de parking

La surface concernée est de 17,61 ares.

M.FORGARINI demande si la construction d'un logement de fonction est bien interdite.
M.ISSENHUTH répond affirmativement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. ISSENHUTH,

Vu la demande du groupe HYDROGEOTECHNIQUE,

DECIDE DE CEDER la parcelle cadastrée Section 07 n° 690 du Parc d'Activités du Pays d'Erstein, d'une superficie de 17,61 ares après arpentage au prix de 48 €/HT le m² (84 528 €/HT) au profit du Groupe HYDROGEOTECHNIQUE, ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer à condition que l'activité soit réalisée en vue de poursuivre l'activité du groupe par tout moyen juridique que ce soit (crédit-bail, etc.),

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte de vente en question ainsi que tout document et actes liés à la présente cession.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		

Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		

Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-095

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 17 :

ECONOMIE – Acquisition d'une parcelle SNCF dans le Parc d'Activités des Nations 3^{ème} tranche à Benfeld

M. ISSENHUTH expose qu'en complément de la parcelle acquise par la Communauté de Communes auprès de la famille EBER, une démarche a été initiée en vue d'élargir le foncier acquis par l'intégration de la parcelle cadastrée Section AK n°19, propriété de la SNCF.

La parcelle concernée par le projet d'acquisition se situe en bordure de la voie SNCF, rue de Finlande, en limite de la tranche 3 du Parc d'Activités des Nations. D'une superficie de **4,95 ares**, la parcelle a été évaluée par les Domaines à une valeur de **12 400 €/HT hors frais notariés**.

L'acquisition présente l'intérêt de permettre l'implantation d'une entreprise sur l'ensemble des deux parcelles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. ISSENHUTH,

DECIDE D'ACQUERIR la parcelle cadastrée Section AK n°19, dans la 3^{ème} tranche du Parc d'Activités des Nations de BENFELD-SAND, d'une superficie de 4,95 ares après arpentage au prix de 12 400€/HT au profit du développement économique sur le territoire de l'intercommunalité,

AUTORISE à signer l'acte de vente par Monsieur le Président ou son représentant ainsi que tout document et actes liés à la présente acquisition.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		

Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-096

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18 :

ECONOMIE – Mise à jour de la convention relative au partage de la fiscalité générée par le Parc d'Activités d'Alsace Centrale

Le Président expose qu'en 2007 une convention de répartition de la taxe professionnelle a été signée entre la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg et les Communautés de Communes du Canton de Villé, du Grand Ried, de Sélestat, de Benfeld et environs, du Rhin, du Piémont de Barr, du Pays de Ste Odile, du Pays d'Erstein et du Ried de Marckolsheim.

L'objectif de cette convention était de traduire le soutien du Département au dispositif de création de la plateforme départementale d'activités, par une redistribution de la taxe professionnelle au sein d'un périmètre de solidarité.

Il est proposé de revoir les modalités d'application de la convention comme suit :

1. **Composition du périmètre** : la composition du périmètre a évolué depuis la fusion de certaines Communautés de Communes, portant désormais le périmètre à cinq Communautés de Communes : Ried de Marckolsheim, Villé, Sélestat, Pays de Sainte Odile, et Canton d'Erstein.
2. **Durée de la convention et intégration de la Loi Finances de 2009** : la présente convention devait avoir une durée de 20 ans et devait prendre fin de plein droit avec la disparition législative de la taxe professionnelle de zone en 2010, remplacée par la Contribution Économique Territoriale.
3. **Évolutions des dispositions applicables sur d'autres plateformes départementales** : le taux de répartition est désormais proposé à hauteur de la moitié au lieu de deux tiers à reverser par l'intercommunalité concernée.

Aussi, la Communauté de Communes du Pays de Barr conserverait la moitié de la Contribution Économique Territoriale et reverserait l'autre moitié, déduction faite des charges de fonctionnement de la tranche 1 du Parc d'Activités d'Alsace Centrale aux 5 intercommunalités au prorata de leur population et en tenant compte

du potentiel fiscal ou équivalent par habitant de chaque communauté de communes selon la formule suivante :

- 50% au prorata de la population (au sens DGF), critère réactualisé annuellement,
- 50% au prorata du potentiel fiscal (critère réactualisé annuellement).

Le montant à percevoir pour 2024 est de 25 019€ :

Perimètre initial	Nombre de communes	Nombre d'habitants (DGF)	% population	Dotation population	Potentiel fiscal / habitant	calcul / moyenne	Dotation potentiels fiscaux (avant variable)	Dotation potentiels fiscaux	Dotation totale
Communauté de Communes de VILLE	18	11 671	8,29%	3 695 €	310,94 €	0,71 €	31 872,25 €	6 374 €	10 069 €
Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN	28	49 702	35,28%	15 735 €	452,87 €	1,04 €	46 420,48 €	9 284 €	25 019 €
Communauté de Communes du Pays de SAINTE ODILE	6	20 344	14,44%	6 440 €	645,07 €	1,48 €	66 121,54 €	13 224 €	19 665 €
Communauté de Communes de SELESTAT	12	38 079	27,03%	12 055 €	396,61 €	0,91 €	40 653,67 €	8 131 €	20 186 €
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM	18	21 068	14,96%	6 670 €	369,78 €	0,85 €	37 903,52 €	7 581 €	14 250 €
TOTAL	82	140 864	100,00%	44 594 €			222 971,45 €	44 594 €	89 189 €
MOYENNE					435,05 €	1,00 €			

Le calcul sera effectué sur les montants perçus en année N-1 (source VISUDGFIP).

Depuis 2023, la CVAE a été remplacée par de la TVA pour les collectivités. Le calcul de la TVA est effectué au niveau global, il n'existe plus de détail des sommes perçues par redevable. Le montant de la CVAE perçu en 2022 est de 35 353€ (Source VISUDGFIP) et il servira de constante.

Dans la continuité des modifications proposées par la Communauté de Communes du Pays de Barr, il est soumis à proposition de **prolonger la convention de 6 années** pour rattraper les versements non effectués.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé du Président,

Vu le projet de modification du partage,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires du 11 juin 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la convention au vu de l'évolution des dispositions la régissant,

ADOpte le principe des modifications de partage susvisées de la tranche 1 du Parc d'Activités d'Alsace Centrale,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maike DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		

Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		

Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-097

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 19 :

TOURISME – Communication du Rapport d'activités de l'Office de Tourisme du Grand Ried 2024

Le rapport d'activité de l'Office de Tourisme du Grand Ried 2024 a été présenté en Bureau des Maires le 11 juin 2025. Il a été communiqué aux Conseillers Communautaires et fait l'objet d'une présentation au Conseil.

Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé de M. KOEGLER,

Vu la présentation en Bureau des Maires le 11 juin 2025,

Vu le rapport d'activité de l'Office de Tourisme du Grand Ried 2024,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'Office de Tourisme du Grand Ried 2024 joint en annexe.

Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélien STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		

Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-098

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 20 :

CULTURE – Adoption de la convention de partenariat avec la CeA en faveur du développement des bibliothèques du territoire

M. KOEGLER expose que la CeA a mis en place une convention détaillant les conditions d'intervention de la BdA auprès des bibliothèques du territoire. Elle a une durée de 3 ans, dès signature et jusqu'au 31/12/2028.

La CeA s'engage à proposer :

- Un accompagnement de proximité de l'équipe de la bibliothèque, par un bibliothécaire référent territorial, pouvant conseiller l'équipe dans l'animation du service de lecture publique
- Accès gratuit à des collections complémentaires (documents) ;
- Accès gratuit à la médiathèque numérique ;
- Prêt d'outils de médiation ;
- Accès au dispositif gratuit de formation proposé ;
- Prêt de matériel technique.

En retour, la CCCE s'engage à :

- Initier une réflexion autour des tarifs d'inscription à la bibliothèque, et mener une réflexion autour de la gratuité ;
- Respecter les termes du Règlement d'intervention de la Bibliothèque d'Alsace joint en annexe à la présente convention ;
- Encourager l'engagement de citoyens volontaires, en appui des équipes professionnelles, dans le respect de la Charte du bibliothécaire alsacien jointe en annexe à la présente convention ;
- Renseigner l'enquête annuelle du Ministère de la Culture ;
- Equiper la bibliothèque d'un ordinateur fonctionnel, connecté à internet, de préférence avec une imprimante ;
- Disposer d'une assurance couvrant les dommages pouvant être causés aux collections (documents) et au matériel prêté (outils de médiation, matériels techniques) par la Bibliothèque d'Alsace.

- Mettre à disposition du personnel lors des éventuelles livraisons de documents (dans le cas de locaux inadaptés).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. KOEGLER

Vu la convention de partenariat avec la CeA en faveur du développement des bibliothèques du territoire,

ADOpte la convention de partenariat avec la CeA en faveur du développement des bibliothèques du territoire,

AUTORISE Le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		

Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		

Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-099

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 21 :

CULTURE – Adoption de la convention avec RECYCLIVRES relative à la cession des livres désherbés des bibliothèques du territoire.

M. KOEGLER expose que les bibliothèques retirent régulièrement une partie des collections de leur fonds. Lorsque l'état du livre est correct et qu'il n'a pas été proposé ou n'a pas trouvé preneur auprès d'une bibliothèque municipale, il peut être vendu lors d'une braderie ou être cédé à Recyclivre. Cette entreprise, qui dispose d'une antenne à Strasbourg, collecte et revend les livres. Une partie de ses bénéfices est reversée à des associations choisies par le donateur et fait l'objet de rapports réguliers. Le bénéficiaire de nos dons est actuellement Lire et faire lire 67. Enfin, l'entreprise est agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

Il est proposé d'étendre ce fonctionnement à l'ensemble des bibliothèques du territoire dans le cadre d'une convention. La gestion et le transport des documents sera effectuée par la chargée de réseau.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. KOEGLER,

Vu la convention susvisée,

ADOpte la convention avec Recyclivre relative à la cession des livres désherbés des bibliothèques des territoires,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		

Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF- HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		

Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-100

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 22 :

CULTURE – Contrat Territorial Lecture 2 : fixation d'un nouveau tarif

Le développement de l'intégration des bibliothèques municipales prévu au CTL2 comprend la continuation du fonctionnement municipal tout en ouvrant la possibilité aux lecteurs qui le souhaitent de bénéficier en plus des services des médiathèques intercommunales sur la base d'un tarif réduit.

Il est donc proposé de faire bénéficier de ce tarif réduit aux abonnés à une bibliothèque municipale du territoire.

Pour mémoire, les tarifs actuels concernant les médiathèques sont les suivants :

Tarifs abonnements :

Moins de 18 ans : Gratuit	Tarif réduit : 7 euros Pour les 18-25 ans / 65 ans et plus / personnes à la recherche d'un emploi / personnes en situation de handicap / Etudiants, sur présentation d'un justificatif	Tarif plein : 15 euros
Pour l'emprunt de 20 documents par carte par médiathèque pour une durée de 28 jours		

Autres tarifs :

Pénalités de retard : 1^{er} rappel : rappel de courtoisie gratuit 2^{ème} rappel : forfait de 2 euros / foyer 3^{ème} rappel : forfait de 8 euros / foyer	Remplacement de documents abîmés, perdus ou non rendus : Livres, CD, partitions : 15 euros DVD, jeux, butais : 30 euros Liseuses, tablettes : 100 euros
Photocopies et impressions : 0,30 euros par page	Remplacement de carte perdue : 2 euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. KOEGLER

DECIDE DE FIXER à 7€ le tarif de l'abonnement annuel aux médiathèques pour les abonnés à une bibliothèque municipale du territoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Nouveaux tarifs abonnements :

Moins de 18 ans : Gratuit	Tarif réduit : 7 euros Pour les 18-25 ans / 65 ans et plus / personnes à la recherche d'un emploi / personnes en situation de handicap / Etudiants <u>/Abonnés à une bibliothèque municipale du territoire</u>, sur présentation d'un justificatif	Tarif plein : 15 euros
Pour l'emprunt de 20 documents par carte par médiathèque pour une durée de 28 jours		



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		

Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-101

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 23 :

CULTURE – Adoption de la charte de mise à disposition des salles des médiathèques intercommunales d'Erstein et de Gerstheim et fixation des redevances de location

M. KOEGLER expose que les salles des médiathèques intercommunales d'Erstein et Gerstheim peuvent faire l'objet de mise à disposition qu'il convient d'encadrer et de valoriser.

Il est proposé de fixer trois catégories de mise à disposition :

La mise à disposition gratuite : La mise à disposition gratuite d'une salle peut être consentie lorsqu'elle concerne :

- Des services de la CCCE
- Des partenaires institutionnels et récurrents : Ecoles, collèges et lycées
- D'autres partenaires lorsqu'elle s'effectue dans le cadre d'une action culturelle coconstruite et au bénéfice des deux parties.

La mise à disposition gratuite avec facturation des charges est consentie lorsqu'elle concerne :

- D'autres partenaires de la CCCE ou des médiathèques : Communes, Office du tourisme, associations à but non lucratif

La location :

Toute autre demande ne correspondant pas aux critères de la mise à disposition gratuite et sous réserve d'acceptation donnera alors lieu à une location sur la base des montants de redevances suivants :

Forfait couvrant les charges	50€
2 heures	200€
4 heures/demi-journée ou soirée	400€
8 heures/ journée complète	500€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. KOEGLER,

ADOpte la charte de mise à disposition des salles des médiathèques intercommunales d'Erstein et de Gerstheim

FIXE les montants des redevances suivantes :

Forfait couvrant les charges	50€
2 heures	200€
4 heures/demi-journée ou soirée	400€
8 heures/ journée complète	500€

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la charte susvisée ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		

Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		

Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-102

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 24 :

CULTURE – Adoption de la charte d'usage de l'espace ludothèque de la médiathèque intercommunale d'Erstein.

M. KOEGLER expose que la médiathèque d'Erstein a pour projet de mettre à la disposition des usagers une ludothèque, c'est-à-dire un espace dédié au jeu sur place à partir du 1er juillet 2025.

Il s'agit de mettre à disposition des usagers la salle d'animation de la médiathèque aux heures d'ouverture au public et en dehors d'autres usages prioritaires.

L'équipe projette d'équiper la salle de jeux et jouets facilement rangeables.

Au vu des contraintes de personnel, il faudra que la salle puisse fonctionner sans personnel dédié, afin d'assurer la sécurité et de responsabiliser les usagers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de M. KOEGLER

Vu la charte d'usage de l'espace ludothèque de la médiathèque intercommunale d'Erstein

ADOpte la charte d'usage de l'espace ludothèque de la médiathèque intercommunale d'Erstein

AUTORISE Le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		

Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		

Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-103

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 25 :

PETITE-ENFANCE – Adoption de la convention « fourniture de repas » avec l'EHPAD de Gerstheim

Mme KERN expose que dans le cadre de la gestion des établissements Petite-Enfance, la fabrication ainsi que la livraison des repas de l'établissement Crèche Les Libellules est assurée par le prestataire de l'EHPAD de Gerstheim par convention.

Devant les évolutions des prestations de confection et de fabrication des repas et des coûts financiers, les parties se sont entendues pour rédiger une nouvelle convention.

La présente convention en annexe précise donc les modalités d'organisation et de facturation de la prestation de confection et de livraison de repas pour la Crèche des Libellules de Gerstheim et ce en vue d'assurer la continuité de ce service public de restauration.

Ainsi, la fabrication des repas ainsi que la livraison est assurée par la prestataire désigné par la consultation de restauration initiée par l'EHPAD Le Manoir. Depuis le 1er février 2024, le titulaire du marché est **RESTALLIANCE**.

En suite de ces prestations réalisées, l'EHPAD refacture à la CCCE les repas et goûters fournis à la Crèche Les Libellules de Gerstheim sur présentation des factures acquittées émises par le prestataire titulaire, conformément aux conditions tarifaires négociées et notifiées intégrés au BPU du marché visé.

Au surplus, il est également prévu une participation aux frais des repas correspondant aux frais de fonctionnement de l'EHPAD répartis comme suit :

- 1,63€ TTC/repas (hors goûter) produits par l'EHPAD Le Manoir au titre des frais de fonctionnement de la structure Les Libellules et correspondant aux frais de fonctionnement appliqués sur les structures Enfance de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;
- 0,89€ TTC/repas (hors goûter) produits par l'EHPAD Le Manoir au titre des frais énergétiques et d'eau

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Audrey FRINDEL et Julien KOEGLER ont quitté la salle),

OUÏ l'exposé de Mme KERN,

ADOpte la convention susvisée,

AUTORISE le Président, ou son représentant à signer la convention type jointe annexe avec l'EHPAD « Le Manoir de Gerstheim » afin d'assurer la fourniture et la livraison des repas de la structure multi-accueil « Les Libellules.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		

Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL				
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER				

Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFRAGES EXPRIMÉS		52	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-104

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 26 :

ENFANCE – Fixation des tarifs des repas 2025-2026 pour les accueils périscolaires

Mme Audrey FRINDEL et M. Julien KOEGLER réintègrent la séance.

M. SCHENK informe que suite au renouvellement du marché de restauration pour les accueils périscolaires, il est nécessaire de fixer le nouveau tarif pour les repas qui est de 4,06€ (ancien tarif : 4,01€).

M. SCHENK rappelle que le tarif du repas est à prix coûtant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. SCHENK,

DECIDE DE FIXER le tarif des repas pour l'accueil de loisirs extrascolaire à 4,06€, applicable à compter de la rentrée 2025 (1^{er} septembre 2025).



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		

Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		

Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-105

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 27 :

ENFANCE – Adoption de modifications pour le règlement intérieur de la restauration scolaire, accueil périscolaire du soir, l'accueil du mercredi et l'accueil de loisirs extrascolaire

M. SCHENK expose que les modifications suivantes sur le règlement intérieur de la restauration scolaire, accueil périscolaire du soir, l'accueil du mercredi et l'accueil de loisirs extrascolaire sont proposées :

- Suppression de la notion de territoire Nord et Sud
- Ajout de l'information aux familles sur les modalités de fonctionnement en cas de grève
- Précisions sur les gardes alternées

Les modifications sont précisées dans le document joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. SCHENK,

Vu le règlement intérieur de la restauration scolaire, accueil périscolaire du soir, l'accueil du mercredi et l'accueil de loisirs extrascolaire,

APPROUVE les modifications susvisées et détaillées dans le règlement intérieur joint en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document y relatif.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maike DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		

Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF- HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		

Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-106A

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28 :

HABITAT – Versement d'aides dans le cadre du dispositif « Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne »

M. JEHL expose que dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes au dispositif « Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne », il est proposé de verser des aides pour les dossiers suivants :

Dossier 1 : Maison sise 234 rue du Château 67150 HINDISHEIM

Propriétaire : M. Jean André CHALARD

(234 rue du Château 67150 HINDISHEIM)

Rénovation d'une maison alsacienne avant 1948 :

Restauration de la toiture d'une maison : Pose d'échafaudage pour accès toiture, pose isolation toit intérieur dans le grenier avec laine de verre et fermeture avec placo, pose de tuiles.

Montant de la dépense subventionnable : 7.500,- €

Montant attribué par la CEA : 1.500,- €

Montant subvention CCCE (10% de la CEA) : 150,- €

Dossier 3 : Maison sise 8 rue de Westhouse 67150 UTTENHEIM

Propriétaire : Mme Laëtitia LAWI

(8 rue de Westhouse 67150 UTTENHEIM)

Rénovation d'une maison alsacienne de 1850 :

Ajout d'auvents sur colombage et remplacement des menuiseries extérieures.

Montant de la dépense subventionnable : 34.432,95 €

Montant attribué par la CEA : 6.887,- €

Montant subvention CCCE (10% de la CEA) : 688,70 €

Dossier 4 : Maison sise 1a rue des Jardins 67860 BOOFZHEIM

Propriétaire : Mme Christelle BEURDELEY

(1a rue des Jardins 67860 BOOFZHEIM)

Réhabilitation d'une grange à tabac en habitation :

Transformation d'un ancien séchoir à tabac en maison d'habitation : Consolidation des fondations, réemploi en grande partie de la charpente et bardage extérieur à l'identique, travaux de couverture, de façades, et de menuiserie extérieure.

Montant de la dépense subventionnable : 177.301,09 €

Montant attribué par la CEA : 30.000,- €

Montant subvention CCCE (10% de la CEA) : 3.000,- €

Dossier 5 : Maison sise 48 rue Principale 67150 HINDISHEIM

Propriétaire : M. Nathan NIEDERGANG (SCI NIEDER'S)

(7 rue Ettore Bugatti 67150 ERSTEIN)

Restauration d'une maison alsacienne de 1750 :

Réfection de la façade par la réalisation d'enduit à la chaux, création de 4 auvents y compris couverture en tuile plate type vieux winzel.

Montant de la dépense subventionnable : 31.274,12 €

Montant attribué par la CEA : 6.255,- €

Montant subvention CCCE (10% de la CEA) : 625,50 €

Dossier 6 : Maison sise 5 rue des Serruriers 67150 ERSTEIN

Propriétaire : M. Xavier CAPDEVILLE

(5 rue des Serruriers 67150 ERSTEIN)

Rénovation d'une maison alsacienne avant 1948 :

Changement du sous-bassement, des colombages en façades et des miroirs.

Montant de la dépense subventionnable : 20.035,57 €

Montant attribué par la CEA : 4.008,- €

Montant subvention CCCE (10% de la CEA) : 400,80 €

Dossier 7 : Maison sise 123 rue Principale 67230 WESTHOUSE

Propriétaire : M. Christophe LUTZ

(123 rue Principale 67230 WESTHOUSE)

Restauration d'une maison alsacienne de 1729 :

Ravalement de façade en enduit traditionnel chaux et sable, avec restauration et/ou remplacement des colombages abîmés, ajout d'auvents.

Montant de la dépense subventionnable : 64.888,03€

Montant attribué par la CEA : 12.978,- €

Montant subvention CCCE (10% de la CEA) : 1.297,80 €

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions versées dans le cadre des dispositifs du patrimoine, sauvegarde des maisons alsaciennes et Rénov’Habitat :

	NOM - PRENOM	COMMUNE	DELIBERATION CCCE		MONTANT SUBVENTION CCCE
DISPOSITIF SAUVEGARDE DU PATRIMOINE :					
	Dossiers délibérés pour l'année 2023				41 483,36 €
	Dossiers délibérés pour l'année 2024				16 958,97 €
	Dossiers délibérés pour l'année 2025				1 633,50 €
DISPOSITIF SAUVEGARDE MAISON ALSACIENNE :					
	Dossiers délibérés pour l'année 2025				10 657,30 €
	CHALARD Jean-André	HINDISHEIM	25/06/2025	2025 -	150,00 €
	STRIEBEL Christian	WESTHOUSE	25/06/2025	2025 -	1 650,90 €
	LAWI Laëtitia	UTTENHEIM	25/06/2025	2025 -	688,70 €
	BEURDELEY Christelle	BOOFZHEIM	25/06/2025	2025 -	3 000,00 €
	NIEDERGANG Nathan (SCI NIEDER'S)	HINDISHEIM	25/06/2025	2025 -	625,50 €
	CAPDEVILLE Xavier	ERSTEIN	25/06/2025	2025 -	400,80 €
	LUTZ Christophe	WESTHOUSE	25/06/2025	2025 -	1 297,80 €
				TOTAL (1)	78 546,83 €
DISPOSITIF RENOV HABITAT :					
	Dossiers délibérés pour l'année 2023				32 937,00 €
	Dossiers délibérés pour l'année 2024				28 030,00 €
	Dossiers délibérés pour l'année 2025				70 000,00 €
				TOTAL (2)	130 967,00 €
				TOTAL (1 + 2)	209 513,83 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

OUI l’exposé de M. JEHL,

AUTORISE LE VERSEMENT des subventions détaillées ci-dessus sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		●		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	●		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	●		
Philippe BRAUN		●		

M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		

Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélien STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-106B

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 08
Nombre de conseillers présents : 44

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28 :

HABITAT – Versement d'aides dans le cadre du dispositif « Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne »

M. JEHL expose que dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes au dispositif « Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne », il est proposé de verser des aides pour le dossier suivant :

Dossier 2 : Maison sise 128 rue Principale 67230 WESTHOUSE

Propriétaire : M. Christian STRIEBEL

(128 rue Principale 67230 WESTHOUSE)

Rénovation d'une maison alsacienne avant 1948 :

Ravalement de façades avec un enduit à la chaux et teinte naturelle ; Remplacement du grillage existant par une clôture ajourée aux lattes en bois verticales avec ajout de 4 poteaux en grès rose.

Montant de la dépense subventionnable : 82.542,35 €

Montant attribué par la CEA : 16.509,- €

Montant subvention CCCE (10% de la CEA) : 1.650,90 €

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions versées dans le cadre des dispositifs du patrimoine, sauvegarde des maisons alsaciennes et Rénov'Habitat :

NOM - PRENOM	COMMUNE	DELIBERATION CCCE	MONTANT SUBVENTION CCCE
DISPOSITIF SAUVEGARDE DU PATRIMOINE :			
Dossiers délibérés pour l'année 2023			41 483,36 €
Dossiers délibérés pour l'année 2024			16 958,97 €
Dossiers délibérés pour l'année 2025			1 633,50 €
DISPOSITIF SAUVEGARDE MAISON ALSACIENNE :			
Dossiers délibérés pour l'année 2025			10 657,30 €
CHALARD Jean-André	HINDISHEIM	25/06/2025 2025 -	150,00 €
STRIEBEL Christian	WESTHOUSE	25/06/2025 2025 -	1 650,90 €
LAWI Laëtitia	UTTENHEIM	25/06/2025 2025 -	688,70 €
BEURDELEY Christelle	BOOFZHEIM	25/06/2025 2025 -	3 000,00 €
NIEDERGANG Nathan (SCI NIEDER'S)	HINDISHEIM	25/06/2025 2025 -	625,50 €
CAPDEVILLE Xavier	ERSTEIN	25/06/2025 2025 -	400,80 €
LUTZ Christophe	WESTHOUSE	25/06/2025 2025 -	1 297,80 €
		TOTAL (1)	78 546,83 €
DISPOSITIF RENOV HABITAT :			
Dossiers délibérés pour l'année 2023			32 937,00 €
Dossiers délibérés pour l'année 2024			28 030,00 €
Dossiers délibérés pour l'année 2025			70 000,00 €
		TOTAL (2)	130 967,00 €
		TOTAL (1 + 2)	209 513,83 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur Christian STRIEBEL ayant quitté la salle),

OUI l'exposé de M. JEHL,

AUTORISE LE VERSEMENT des subventions détaillées ci-dessus sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL			
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maike DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		

Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		

Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélié STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	A quitté la salle			
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		52	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-108

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 30 :

DECHETS MENAGERS – Approbation du contrat « rachat et recyclage des déchets métalliques collectés en déchèterie (renouvellement)

M. JEHL expose que le contrat est à conclure entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la société DERICHEBOURG Environnement ESKA. Le contrat actuel se termine le 30/09/2025. Le contrat est prévu pour une durée de trois ans. Le prix de rachat des déchets métalliques (offre de base du contrat actuel) : 181€ HT la Tonne.

Pour mémoire, les tonnages en 2023 étaient de 202 tonnes et 221 tonnes pour 2024.

Dans le cadre de ce contrat, l'entreprise susvisée doit assurer les prestations suivantes :

- Prise en charge des déchets métalliques (métaux ferreux et non ferreux) livrés par la collectivité
- Tri et traitement des déchets métalliques en assurant la meilleure valorisation possible de ces déchets et favorisant autant que possible le recyclage de la matière

Les déchets concernés sont collectés par la collectivité de manière séparative au sein de la déchèterie d'Erstein puis transportés au point de livraison défini (ERSTEIN).

Le repreneur s'engage à racheter la totalité des déchets métalliques conformes aux prescriptions du contrat et mis à sa disposition par la collectivité, en vue de leur recyclage.

Le repreneur fournit à la Collectivité les justificatifs et certificats des prises en charge des déchets métalliques effectuées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. JEHL,

Vu le contrat de « rachat et recyclable des déchets métalliques collectés en déchèterie »,

APPROUVE le contrat de rachat et de recyclage des déchets métalliques collectés en déchèterie avec la société DERICHEBOURG Environnement ESKA,

AUTORISE Le Président ou son représentant à signer ledit contrat et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		

Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		

Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélien STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-109

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 31

DECHETS MENAGERS – Attribution de l'accord-cadre pour la mise en place, enlèvements et location de conteneurs dans le cadre de la collecte des déchets en déchèterie

M. JEHL expose que dans le cadre de la collecte des déchets, un marché a été lancé concernant la mise en place, l'enlèvement et la location des conteneurs présents sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Au regard du montant estimatif, **un appel d'offre ouvert** a été lancé conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

La date de retour des offres a été fixée au 26 mai 2025. Une seule offre a été remise par l'entreprise SCHROLL.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. JEHL,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juin 2025,

EMET un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise SCHROLL,

AUTORISE Le Président ou son représentant à signer le marché 25AOS10 susvisé pour un montant estimatif annuel de 173 827,00€ HT et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		

Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		

Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-110

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

**SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025**

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 32

DECHETS MENAGERS – Communication du rapport d'activité 2024 du SMICTOM

M. JEHL présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM d'Alsace Centrale.

Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé de M. JEHL,

Vu le rapport annuel susvisé et annexé,

PREND ACTE du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM d'Alsace Centrale tel qu'annexé à la présente.

Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-111

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 33

VIE ASSOCIATIVE – Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien à la vie associative

M. WOLFARTH expose que dans le cadre du dispositif de soutien à la vie associative, les subventions suivantes ont été validées par la commission du 10 juin 2025 :

Activités Régulières et Permanentes :

Dossier	Nom de l'association	Localité	Licenciés	Subvention
2025_ARP_016	Tennis Club	Gerstheim	33	330,00 €
2025_ARP_017	Société de Gymnastique	Erstein	390	650,00 €
2025_ARP_018	Association Sportive	Sand	28	280,00 €

Développement Durable :

N° Dossier	Nom de l'association	Localité	Montant	Subvention
2025_DD_003	Amicale Pêcheurs	Kogenheim	2 714,00 €	407,10 €
			<i>Remplacement du chauffage</i>	
2025_DD_004	Tonic Tennis	Hipsheim	6 608,05 €	991,21 €
			<i>Remplacement des radiateurs</i>	
2025_DD_005	Amicale des Sapeurs-Pompiers	Westhouse	646,88 €	97,03 €
			<i>Remplacement des luminaires en plafonniers</i>	

Aide à l'Équipement :

N° Dossier	Nom de l'association	Localité	Montant	Subvention
2025_AE_002	Union Sportive	Hindisheim	17689,00 €	1500,00 €
			<i>Installation clôture, portails, pare-ballon</i>	
2025_AE_003	Tennis Club	Gerstheim	17600,00 €	1500,00 €
			<i>Achat mobil home pour agrandissement de la surface d'accueil des membres ainsi que les PMR</i>	
2025_AE_004	Scté des Arboriculteurs Benfeld		4799,00 €	719,85 €
			<i>Tondeuse pour l'entretien</i>	
2025_AE_005	Aïkido Club Erstein		924,25 €	138,64 €
			<i>Tapis de chute, plus matériel pédagogique</i>	
2025_AE_006	Badminton du Ried	Erstein	1353,90 €	203,90 €
			<i>Sono Yamaha pour compétitions</i>	
2025_AE_007	Badminton du Ried	Erstein	3989,00 €	598,35 €
			<i>Robot lanceur de volants</i>	

Soutien à la Vie Associative :

N° Dossier	Nom de l'association	Localité	Validation Commune	Subvention
2025_VA_004	Danse et Passion	Nordhouse	oui	500,00 €
			<i>Organisation soirée dansante</i>	
2025_VA_005	Twirling Club	Hipsheim	oui	300,00 €
			<i>Organisation soirée dansante plus spectacle twirling</i>	
2025_VA_006	AGF Section locale	Westhouse	oui	200,00 €
			<i>Organisation du marché de printemps</i>	
2025_VA_007	Musique Harmonie	Boofzheim	oui	2000,00 €
			<i>120^{ème} anniversaire de l'harmonie de Boofzheim</i>	

Soutien à la location de chapiteaux :

N° Dossier	Nom de l'association	Localité	Surface	Subvention
2025_SC_001	Musique Harmonie	Boofzheim	448 m ²	600,00 €
2025_SC_002	Cercle Sportif St Sébastien	Witternheim	96 m ²	384,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. WOLFARTH,

Vu l'avis favorable de la commission du 10 juin 2025,

AUTORISE le versement des subventions telles que détaillées ci-dessus,

AUTORISE Le Président ou son représentant à signer document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		

Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		

Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-112

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 34

SOLIDARITES – Modification du montant de la caution et du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage à Erstein

M. WOLFARTH expose qu'il est proposé d'optimiser le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Erstein en adoptant les modifications suivantes au règlement intérieur.

Règlement actuel	Modifications proposée
Admission et installation : L'accès à l'aire se fait pendant les horaires suivants : du lundi au samedi de 8h00 à 12h00. En dehors de ces horaires, une astreinte est mise en place : téléphone 03.88.64.66.70 (accueil Mairie d'Erstein), du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.	L'accès et la sortie de l'aire se font exclusivement pendant les horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h à 12h et le vendredi également de 13h à 18h. Contact téléphonique dédié à l'aire d'accueil le vendredi de 13h à 18h au : 06 86 31 00 09. En dehors de ces horaires, une astreinte uniquement réservée aux urgences techniques est joignable au : 06 80 59 08 78.

Admission et installation : L'accueil et le départ s'effectuent sur place, en ayant pris soin d'informer au préalable le préposé en charge d'assurer l'accueil, l'installation et la perception du dépôt de garantie et des frais de séjour. En cas d'arrivée prévue le samedi ou le dimanche, le préposé devra être prévenu au plus tard le vendredi précédent afin d'organiser les conditions d'accueil des voyageurs. L'autorisation d'accès à l'aire est obligatoirement formalisée par la signature d'un contrat de séjour.	L'accueil et le départ s'effectuent sur place, en ayant pris soin d'informer au préalable l'agent en charge d'assurer l'accueil, l'installation et la perception du dépôt de garantie et des frais de séjour aux jours et horaires cités ci-dessus. L'autorisation d'accès à l'aire est obligatoirement formalisée par la signature d'une convention d'occupation.
Admission et installation : Les voyageurs admis sur le terrain doivent remettre la carte grise de la caravane au nom du chef de famille. Celle-ci n'est rendue qu'après constatation du bon état de la place libérée et des équipements la desservant, et après perception des dettes éventuelles.	Les voyageurs admis sur le terrain doivent remettre la carte grise de la caravane au nom du chef de famille. Celle-ci n'est rendue qu'après constatation du bon état de la place libérée et des équipements la desservant, et après perception des dettes éventuelles. Pendant la durée du stationnement, une copie de la carte grise est laissée au titulaire.

Il est également proposé d'augmenter le montant de la caution de 80€ à 100€, car ce montant -trop faible- n'avait jamais été réévalué.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. WOLFARTH,

Vu le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage à Erstein

APPROUVE les modifications détaillées ci-dessus dans le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage à Erstein avec effet au 21 juillet 2025

FIXE le montant de la caution à 100 € à compter du 21 juillet 2025

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document y relatif.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		

Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélien STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		

Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-113

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 35

SOLIDARITES – Modification du règlement intérieur de l'aire de grand passage à Benfeld

M. WOLFARTH expose qu'il est proposé d'adopter les modifications suivantes (surlignées en jaune) au règlement intérieur de l'aire de grand passage à Benfeld en vue de l'optimiser :

Article 2 – Conditions d'accès et durée de séjour

L'accès à l'aire de grand passage est défini en lien avec le médiateur départemental auprès duquel les groupes se seront préalablement annoncés et après accord de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. La Communauté de Communes du Canton d'Erstein se réserve le droit de refuser l'accès à des personnes ayant posé des problèmes de comportement ou ayant des impayés sur les aires de son dispositif.

Les arrivées et départs des groupes se font en présence du gestionnaire et éventuellement de représentants de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le séjour d'un groupe sur l'aire est limité à 7 jours francs à compter du jour d'arrivée, renouvelable une seule fois à la discrétion de la Communauté de Communes et en accord avec le gestionnaire.

A titre très exceptionnel, après demande motivée et sous réserve qu'il n'y ait aucune réservation ou occupation pour la période concernée et que le groupe soit respectueux du règlement, la Communauté de Communes se réserve le droit d'examiner une potentielle dérogation pour accorder un séjour supplémentaire maximum de 7 jours.

Article 3 – Conditions d'accueil et de séjour

L'aire de grand passage a vocation à accueillir des groupes constitués et organisés avec un responsable, interlocuteur de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et du gestionnaire.

En l'absence d'une telle désignation, la demande de stationnement est considérée comme relevant d'un acte individuel isolé et le stationnement ne peut être autorisé.

A chaque arrivée, le responsable étant dûment identifié, le gestionnaire remet, après lecture, un exemplaire du règlement intérieur au responsable du groupe et lui fait signer une convention d'occupation.

Le responsable verse au gestionnaire un dépôt de garantie, ainsi que la redevance d'occupation pour la semaine et pour l'ensemble du groupe, conformément aux tarifs fixés par délibération du Conseil de Communauté du Canton d'Erstein.

Le décompte des caravanes sera effectué à l'arrivée du groupe et actualisé au courant de la période d'occupation, en fonction des nouvelles installations, le cas échéant.

Toute semaine entamée de plus de trois jours est due dans sa totalité. Jusqu'à trois jours, un tarif de 5€/jour/grande caravane double essieu sera appliqué.

De plus, il est proposé d'ajouter à l'article le paragraphe suivant (en jaune) :

« Article 4 – Règles de vie sur l'aire

Le stationnement des véhicules et caravanes se fait exclusivement sur l'aire de grand passage. Tout stationnement en dehors de l'aire est strictement interdit et fera l'objet d'une procédure d'expulsion.

Les raccordements électriques des caravanes et équipements au local technique de distribution électrique doivent être conformes. Les résidents qui ne se raccordent pas directement aux prises fixes du local technique doivent utiliser les adaptateurs qui peuvent être mis à disposition par le gestionnaire de l'aire le temps du stationnement. Tout branchement réalisé par les résidents non conforme engage leur unique responsabilité et non celle de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le nettoyage de l'aire est à charge du groupe accueilli.

Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs. »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. WOLFARTH,

Vu le règlement intérieur de l'aire de grand passage à Benfeld,

APPROUVE les modifications détaillées ci-dessus dans le règlement intérieur de l'aire de grand passage à Benfeld,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document y relatif.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		

Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOFF		•		

Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-114

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 36

SOLIDARITES – Adoption de la convention avec l'AVA Habitat Nomadisme relative à la mission de coordination sociale sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Erstein (renouvellement)

M. WOLFARTH expose que par convention signée en juin 2022, l'association AVA Habitat et Nomadisme et la CCCE se sont engagées dans un partenariat portant sur la coordination sociale sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Erstein.

La mission de coordinateur social est assurée depuis par Mme Muriel VILLEM à raison de 5h15 hebdomadaires.

Il s'agit de reconduire cette convention. Le coût mensuel de la mission est fixé à 650 €.

D'une durée de 3 ans comme les précédentes, elle prendra effet au 1er juillet 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. WOLFARTH,

Vu la convention avec l'AVA Habitat Nomadisme relative à la mission de coordination sociale sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Erstein

ADOpte la convention avec l'AVA Habitat Nomadisme relative à la mission de coordination sociale sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Erstein au coût mensuel de 650 €,

DEMANDE à la structure un rapport annuel d'activité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la mission de coordination sociale sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Erstein avec l'association AVA Habitat et Nomadisme ainsi que tout acte y afférent.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		

Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-115

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 37

SPORT – Nouvelle tarification pour l'utilisation des gymnases pour les associations et entreprises

M. KLEHTI expose que suite à la commission du 7 mai dernier, un avis favorable a été émis pour les occupations associatives et des autres organismes privés des gymnases à compter du 1^{er} septembre 2025. Les tarifs suivants sont proposés :

Les tarifs 2024 sont identiques à ceux de 2023.

Les tarifs 2024 sont identiques à ceux de 2023.

Tarifs CCCE pour les Gymnases « le 3 », Romain ROLLAND et Marguerite YOURCENAR			
TARIFS CCCE	Tarifs 2023	Nouveaux tarifs 2025 (à compter du 01/09/2025)	Remarques
L'heure pour occupation avec douches	19,25€	21,00€ (+3,89%)	Dont 6,50€ sont pris en charge par la Ville d'Erstein pour les associations Ersteinoises
L'heure pour occupation sans douches	11,55€	13,00€ (+12,55%)	
Tarifs horaires d'occupation de la salle de gymnastique du Gymnase Marguerite YOURCENAR			

L'heure pour occupation avec douches	24,00€	25,00€ (+4,16%)	Dont 6,50€ + 0,65€ sont pris en charge par la Ville d'Erstein pour les associations Ersteinoises
L'heure pour occupation sans douches	16,35€	19,00€ (+3,97%)	

Majoration tarifaire pour le club de Basket d'Erstein de 0,20cts/heure d'occupation dans la grande salle du Gymnase Marguerite YOURCENAR, accompagné d'une majoration de la participation de la Ville d'Erstein de 0,03 cts/heure valable du 01/01/2017 au 31/12/2026.

De même, il est proposé d'adopter un tarif spécifique aux organismes privés et associations hors CCCE car le service est sollicité pour des réservations émanant d'associations ou entreprises extérieures.

TARIFS STRUCTURE PRIVEE ET ASSOCIATIONS HORS CCCE	Tarifs 2023	Tarifs 2025
L'heure pour occupation avec ou sans douches	-	100€/heure

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OÙ l'exposé de M. KLETHI,

Vu l'avis favorable de la Commission en date du 7 mai 2025,

ADOpte les nouveaux tarifs exposés dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		

Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAŁ		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEDEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		

Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-116

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 38

SPORT – Nouvelle tarification relative aux leçons particulières de natation au Centre Aquatique Intercommunal

M. KLETHI expose que les MNS souhaitant dispenser des leçons particulières en dehors des heures de service doivent s'acquitter du tarif « leçon individuelle » dont la réévaluation suivante est proposée :

	Tarifs décembre 2022	Tarifs 2025
TARIFS "Leçon individuelle"		
Leçon de 30 minutes	20,00 €/30'	23,00€/30'
La leçon se doit de s'acquitter du droit d'entrée		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. KLETHI,

ADOpte les nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2025.



Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		

Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		

Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL	Ne prend pas part au vote pour le dossier n°2	•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-117

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 39

SPORT – Fixation d'une redevance pour occupation privative du domaine public au Centre Aquatique Intercommunal

M. KLETHI expose qu'au titre des différentes animations mises en place dans l'enceinte du Centre Aquatique Intercommunal AQUAL'ILL, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite permettre l'enseignement de la natation dans le cadre de cours privés dispensés par des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs. Pour ce faire, la CCCE met à disposition l'équipement sportifs spécialement dédiées à cet enseignement privé, à savoir les lignes d'eau.

La mise à disposition à titre privatif d'une ligne d'eau revêt, d'un point de vue juridique, le caractère d'une occupation privative du domaine public.

A ce titre, l'autorisation d'occuper à titre personnel une partie des équipements publics de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ne peut être consentie que moyennant le versement d'une redevance d'occupation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUÏ l'exposé de M. KLETHI,

Vu l'article L.2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques
Vu les articles 212-1 et suivants du Code du sport,

FIXE la redevance d'occupation des équipements publics pour l'exercice des cours de natation particuliers par les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (M.N.S) titulaires des diplômes conformes aux articles susvisés du code du sport à **3€/par cours**,

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout acte s'y afférent.



Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		

Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélien STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-118

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 40

SPORT – Adoption de la convention de mise à disposition des équipements sportifs du Centre Aquatique Intercommunal pour les leçons individuelles de natation dispensées par les maîtres-nageurs sauveteurs

M. KLETHI expose que les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (M.N.S) sont régulièrement sollicités par des usagers pour des cours particuliers de natation. Au regard de leurs missions principales, il n'est pas possible d'intégrer cette prestation dans les activités proposées aux usagers et intégré dans le temps de travail des M.N.S.

Le système de leçon individuelle de natation revêt un véritable intérêt pédagogique et social.

A cet effet, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite permettre l'enseignement de la natation dans le cadre de cours privés dispensés par des M.N.S, titulaires des diplômes obligatoires en application des dispositions de l'article 212-1 et des articles 212-2 et suivants du code du sport.

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein entend encadrer la mise à disposition du Centre Aquatique, nécessitant d'établir une convention dédiée.

Ainsi, la présente convention en annexe prévoit que le M.N.S sera autorisé à délivrer des cours particuliers de natation au Centre Aquatique Intercommunal AQUAL'ILL, sous réserve du respect des dispositions du code général de la fonction publique.

Le tarif en vigueur du cours particulier à acquitter au Maîtres-Nageurs-Sauveteurs s'élève à 23€ pour 30 minutes de cours/par personne.

Il est rappelé que la mise à disposition à titre privatif d'une ligne d'eau revêt, d'un point de vue juridique, le caractère d'une occupation privative du domaine public. A ce titre, l'autorisation d'occuper à titre personnel une partie des équipements publics de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ne peut être consentie que moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée à 3€/par cours.

Vu le règlement intérieur du Centre Aquatique Intercommunal AQUAL'ILL,
 Vu l'article L. 123-7 du Code général de la fonction publique,
 Vu l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. KLETHI,

AUTORISE la mise à disposition, au bénéfice de Maîtres-Nageurs Sauveteurs (M.N.S.) titulaires des diplômes visés à l'article 212-1 et aux articles 212-2 et suivants du code du sport, des lignes d'eau du Centre Aquatique Intercommunal AQUAL'ILL pour la délivrance de cours de natation privés,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention type jointe en annexe auprès des maîtres-nageurs sauveteurs ayant été dûment autorisés à l'exercice de cette activité.



Pour Extrait conforme
 Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
 Le Président,
 Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		

Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER	Pouvoir à René EGGERMANN	•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		

Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-119

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 41

TRANSPORTS – Adoption de la convention de financement pour la remise en navigation du canal du Rhône au Rhin

Mme HORNY GONIER expose que le projet de restauration et de développement des fonctionnalités du canal du Rhône au Rhin entre Artzenheim et Friesenheim, dont la Région est maître d'ouvrage.

Les objectifs de ce projet sont multiples : préservation de la biodiversité, recharge de la nappe phréatique, remise en navigation, création de services locaux et production d'hydroélectricité. La Région Grand Est a lancé une nouvelle étude de faisabilité pour la remise en navigation, en augmentant l'investissement afin de diminuer les coûts de fonctionnement. Sur cette base, en 2021, la Région a lancé le projet de remise en navigation du tronçon entre Artzenheim et Friesenheim et s'est engagée à coconstruire le projet avec l'ensemble des acteurs (CeA, EPCI, associations de plaisanciers, associations environnementales, fédérations de pêche et de chasse, services de l'Etat).

L'objectif de la présente convention est d'assurer un cofinancement pour le projet de restauration et de développement des fonctionnalités du canal du Rhône au Rhin entre Artzenheim et Friesenheim, dont la Région est maître d'ouvrage. Cette convention porte uniquement sur les cofinancements par les EPCI de la phase II du projet (total de 317 000€ à la charge de la Communauté de Communes) :

Année	Dépensé phase II (cumulée)	EPCI					TOTAL EPCI
		CA Colmar	EM Strasbourg	CC Alsace Rhin Brisach	CC Ried Marckol- sheim	CC Canton Erstein	
2025	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2026	1 500 000 €	296 000 €	445 000 €	89 000 €	79 000 €	79 000 €	988 000 €
2027	11 500 000 €	296 000 €	445 000 €	89 000 €	79 000 €	79 000 €	988 000 €
2028	21 500 000 €	296 000 €	445 000 €	89 000 €	79 000 €	79 000 €	988 000 €
2029	33 170 000 €	299 000 €	446 000 €	89 000 €	80 000 €	80 000 €	993 000 €
2030	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total		1 187 000 €	1 781 000 €	356 000 €	317 000 €	317 000 €	3 957 000 €

La présente convention de financement sera suivie d'un contrat de canal début 2026, qui associera plus largement l'ensemble des acteurs liés au canal sur tout l'itinéraire entre Strasbourg et Colmar / Neuf-Brisach. Le contrat de canal permettra de partager un projet commun pour le canal, et de préciser les engagements de chacun, y compris l'ensemble des engagements financiers (investissement et fonctionnement). Le contrat de canal permettra aussi de préciser les aménagements (haltes, ports...), nécessaires au succès du projet, et qui sont hors du champ de la présente convention.

M. KOEGLER demande qui prendra en charge les coûts de fonctionnement.

Le Président répond qu'il s'agit de VNF.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Mme HORNY-GONIER ayant quitté la salle)

OUI l'exposé de Mme HORNY-GONIER,

Vu le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) du Grand Est, approuvé par l'Assemblée Régionale le 29 mars 2018, et actualisé en séance plénière du 11 octobre 2023.

Vu la convention de cofinancement susvisé ;

Considérant l'objectif d'assurer le cofinancement du projet de restauration et de développement des fonctionnalités du canal du Rhône au Rhin.

APPROUVE la convention de financement pour la remise en navigation du canal du Rhône au Rhin,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention de financement entre la Région Grand-Est et les EPCI et tout document y afférent.



Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		

M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY- GONIER	A quitté la salle au moment du vote			
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				

Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0

	Vote pour	Vote contre	Abstention
--	--------------	----------------	------------

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-120

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 42

MOBILITES – Adoption de la convention de portage foncier avec la Commune de Nordhouse (piste cyclable Nordhouse-Canal)

Mme HORNY-GONIER expose que cette convention concerne le projet d'itinéraire cyclable entre le bourg de la Commune de Nordhouse et le canal du Rhône au Rhin, située côté Nord de la RD 788.

La Commune de Nordhouse a procédé à la révision allégée de son PLU afin de mettre en conformité son PLU pour la réalisation du projet de l'aménagement cyclable. Ce projet impacte des milieux forestiers et des milieux humides et nécessite des mesures compensatoires au titre du défrichement et de la Loi sur l'Eau.

Les acquisitions foncières des 49 parcelles nécessaires à la réalisation de cet itinéraire cyclable sont menées par la Commune de Nordhouse et la convention en annexe, précise les conditions d'acquisition par voie amiable et de rétrocession, pour le compte de la Communauté de Communes.

L'estimation totale de ces biens est de 20 000€ hors frais de notaires et frais connexes listés en annexe de la convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de Mme HORNY-GONIER,

Vu la convention susvisée,

Considérant l'objectif d'acquérir les emprises foncières nécessaire à la réalisation de l'itinéraire cyclable Nordhouse-Canal,

APPROUVE la convention de portage foncier avec la Commune de Nordhouse,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de portage foncier avec la Commune de Nordhouse ainsi que tout document y afférent.



Pour Extrait conforme
 Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
 Le Président,
 Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE- HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		

Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		

Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-121

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 43

TRANSPORTS– Adoption de la convention territoriale d'exercice concerté relative à la délégation de compétence du Transport à la Demande (TAD) avec la Région Grand-Est

Mme HORNY-GONIER expose que la compétence mobilité est visée parmi les compétences à chef de file régional, selon les dispositions de l'articles L.1111-9 du code général des collectivités territoriales. En application de ces dispositions, la délégation de la compétence d'organisation d'un service à la demande de transport public de personnes à la Communauté de communes doit être réalisée dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concerté, conclue pour une durée de 6 ans, renouvelable.

L'intérêt régional d'un service de transport est notamment caractérisé lorsque l'offre dépasse les limites administratives de l'autorité organisatrice des mobilités locale. Ainsi en est-il d'un service à la demande de transport public de personnes permettant la dépose ou la prise d'usagers en dehors du territoire de l'autorité organisatrice des mobilités.

Les services à la demande de transport public de personnes proposant des dessertes « extraterritoriales » relèvent de la compétence d'organisation régionale au sens du code des transports (article L.1231-4). Toutefois, ils conservent et revêtent en pratique une importance locale, c'est pourquoi la Région propose une délégation partielle de sa compétence d'organisation de services à la demande de transport public de personnes aux autorités organisatrices de la mobilité qui en font la demande.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son dispositif de TAD, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a été informée des critères d'éligibilité au soutien régional : une offre accessible à tous les publics et une règle de desserte des liaisons de TAD de point d'arrêt à point d'arrêt.

Le marché actuel du TAD de la Communauté de Communes ne permet pas de respecter les critères d'éligibilité au soutien régional. Une réflexion sera menée par la Communauté de Communes afin de définir les modalités d'organisation du service de transport à la demande de personnes, dans la perspective d'une mise en œuvre d'une délégation de service public de transport sur le territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de Mme HORNY-GONIER,

Vu la délibération n°24SP-1179 de soutien aux services publics de transport à la demande (TAD) de la Région Grand-Est,

Vu la convention susvisée,

Considérant l'objectif d'organiser un service à la demande de transport de public de personnes sur son territoire, selon les modalités d'organisation du service définies par la Communauté de Communes,

ADOpte la convention territoriale d'exercice concerté relative à la délégation de la compétence TAD avec la Région Grand-Est,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de délégation d'un service de transport à la demande avec la Région Grand-Est ainsi que tout document y afférent.



Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 30 juin 2025

Le Président,
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES	Pouvoir à Christian STRIEBEL	•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Benoît DINTRICH	•		
Philippe BRAUN		•		
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL		•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN	Supplée par Caroline DINDAULT	•		
Céline CONTAL		•		

Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Françoise KOPFF-HUBER	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN	Supplée par Antoine KRETZ	•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUGOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		
Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI	Pouvoir à Laurent JEHL	•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER		•		
Éric KLETHI	Pouvoir à Monique HEILBRONN	•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		

Daniel KOEHLER		•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ	Pouvoir à Christian FOUGOU	•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER		•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		
Denis SCHULTZ		•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK	Pouvoir à Claude HERTRICH	•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL	Pouvoir à Denis SCHULTZ	•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH				
Fernand WILLMANN	Supplée par Didier FRICK	•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		54	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-122

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
Conseillers suppléants : 03
Pouvoirs : 09
Nombre de conseillers présents : 45

SÉANCE DU
MERCREDI 25 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 44

ENVIRONNEMENT – Communication du rapport d'activité 2024 du SMEAS (Syndicat Mixte pour l'Entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer)

M. SCHULTZ expose que le rapport d'activité du SMEAS pour 2024 doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé de M. SCHULTZ,

Vu le rapport d'activité du SMEAS 2024 annexé,

PREND ACTE du rapport d'activité du SMEAS 2024.

Pour Extrait conforme
Fait à BENFELD, le 30 juin 2025
Le Président,
Stéphane SCHAAL

